



TERMINAL DE CARBURANT AÉROPORTUAIRE À MONTRÉAL-EST

Mémoire présenté dans le cadre des consultations publiques menées par
le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec

Présenté par :

ASSOCIATION INDUSTRIELLE DE L'EST DE MONTRÉAL

23 février 2018

L'Association industrielle de l'Est de Montréal (AIEM)

L'AIEM œuvre depuis 1960 au sein de la communauté de l'Est de Montréal. À l'origine, sa mission consistait à mesurer l'impact des activités industrielles de ses membres sur l'environnement. En 1985, elle décide d'y ajouter le volet de gestion des risques en mettant sur pied le MUPEM (Mesures d'urgence pour l'Est de Montréal) pour favoriser la concertation entre les municipalités et des industries dans le but d'améliorer la sécurité. Maintenant, elle soutient et fait la promotion de l'activité industrielle de ses membres, selon des principes de développement industriel durable et de responsabilité sociale.

En interaction constante avec la collectivité locale, l'Association est devenue, au fil des ans, un outil privilégié d'ouverture, d'harmonisation et de dialogue avec celle-ci. Cette ouverture, bien que parfois « culturellement » difficile de part et d'autre, a permis aux membres de l'AIEM d'améliorer leurs pratiques en ce qui concerne la performance environnementale, les relations de respect avec le voisinage, les sites industriels plus sécuritaires et la participation active à la vie communautaire.

L'Association et ses membres traversent ainsi le temps en s'adaptant à l'évolution de la société. Aujourd'hui, l'AIEM souhaite que l'Est de Montréal devienne un centre d'excellence en matière de développement industriel durable en mettant notamment l'accent sur l'écologie industrielle et les technologies propres au sein de secteurs tels que le raffinage, la pétrochimie et la métallurgie. L'environnement, la sécurité, le développement économique et la communauté figurent au cœur de ses actions.

L'AIEM regroupe les principaux établissements industriels d'envergure du secteur de la Pointe-de-l'Île. Ses membres sont :

- la raffinerie de Montréal et l'usine de récupération de soufre de Suncor
- l'usine de production d'acide téréphthalique purifié Entreprise Indorama PTA Montréal
- l'usine de production de paraxylène de Chimie Parachem
- l'affinerie de cuivre CCR, une compagnie Glencore
- les terminaux pétroliers de Montréal-Est d'Énergie Valero, de Shell et de VOPAK
- l'usine LSR de gaz naturel d'Énergir
- l'usine de production de polyéthylène téréphthalate de Selenis Canada
- les usines de séparation de l'air et de CO₂ de Praxair
- l'usine de production de bitume de la société Bitumar
- les compagnies pipelinières Enbridge et PipeLine Montréal-Portland.

INTRODUCTION

La Corporation Internationale d'Avitaillement de Montréal (CIAM) propose un projet de terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire et envisage un investissement privé de 150 millions de dollars à Montréal-Est. Ce projet vise à fournir un approvisionnement pour les aéroports du Québec et de l'Est de l'Ontario. Le secteur de l'énergie et en particulier celui des produits pétroliers est un secteur où plusieurs membres de l'Association Industrielle de l'Est de Montréal (AIEM) sont présents. Connaissant bien les enjeux liés à ce secteur, l'AIEM souhaite prendre part au processus de consultation publique mené par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec.

Le climat actuel entourant plusieurs projets impliquant des hydrocarbures engendre un débat qui devient rapidement polarisé et qui suscite souvent des préoccupations de la part des citoyens. À l'AIEM, nous demeurons convaincus qu'une approche axée sur un dialogue constructif, plutôt que sur un rejet sans appel des produits pétroliers, devrait être privilégiée. À notre avis, le promoteur a été soucieux de tenir compte des préoccupations de la communauté et a fait preuve de transparence et de collaboration auprès de toutes les instances pouvant être concernées par le projet. L'AIEM a d'ailleurs collaboré avec les représentants de la CIAM afin de les sensibiliser sur les enjeux touchant l'Est de Montréal. La CIAM a mené un processus d'information et de consultation des plus rigoureux auprès des parties prenantes. Cela illustre bien l'ouverture et la transparence nécessaires pour obtenir un dialogue constructif entre le promoteur et la communauté riveraine du projet, tel que préconisé par l'AIEM.

C'est donc dans cette optique que l'AIEM souhaite participer à la réflexion qu'amorce la commission sur ce projet.

SÉCURITÉ ET GESTION DU RISQUE

En 1995, l'Association proposa à ses membres une modification profonde de sa mission : d'un organisme purement scientifique et technique, l'AIEM et ses membres décidèrent de s'ouvrir à leur communauté et d'engager avec cette dernière un dialogue ayant pour objectif l'harmonisation de leurs activités industrielles avec son milieu urbain. Une des manifestations les plus importantes de cette nouvelle philosophie fut la mise sur pied, avec la Ville de Montréal-Est, du premier Comité mixte municipal industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs (CMMI) au Québec : le CMMI de l'Est de Montréal. Ce comité succède alors au MUPEM, créé 10 ans plus tôt. À la différence de MUPEM, le CMMI ajoute le volet « participation citoyenne » à sa structure. Ce modèle, proposé par le Conseil canadien des accidents industriels majeurs (CCAIM) et qui favorise les activités de prévention et de préparation en cas d'accident majeur, trouva donc dans l'Est de Montréal sa première application concrète. De nos jours, le CMMI-Est poursuit cette vision d'une gestion performante des risques d'accidents industriels majeurs et de la sécurité civile dans l'Est de Montréal.

Les réalisations du CMMI de l'Est, auxquelles l'AIEM a grandement contribué, sont bien connues au Québec et au Canada. Soulignons l'élaboration rigoureuse du Guide d'analyses des risques d'accidents industriels majeurs en 1999. Celui-ci constitue une partie importante du Guide publié par le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM) qui a été reconnu par le Mérite québécois en sécurité civile et par l'Organisation des Nations Unies pour l'environnement (UNEP).

Forte de son expérience de liaison avec la communauté, l'AIEM peut concevoir que les citoyens soient préoccupés par la présence d'un terminal de carburant et du risque que cela peut présenter. Comme le font l'AIEM et ses membres avec le CMMI-Est, il est important pour le promoteur et la population d'établir un dialogue basé sur l'ouverture et la concertation.

Les préoccupations des citoyens sont souvent le résultat de la confusion qui peut exister entre la notion de « danger » et celle du « risque ». La littérature spécialisée nous explique que le risque est composé de deux éléments : le danger et sa probabilité d'occurrence. La présence d'un danger ne signifie pas forcément que nous sommes exposés à un risque imminent, surtout si la probabilité que celui-ci survienne est faible. L'AIEM préconise une analyse de projet qui tienne compte de la perception du danger, mais qui se base davantage sur l'analyse rigoureuse du risque réel. Imposer des restrictions au-delà de ce qui

est raisonnablement possible (concept « ALARP¹ ») n'est pas efficace. Le groupe CIRANO a déjà fait beaucoup de travail dans ce domaine et on invite la commission à consulter le plus récent « Baromètre »², disponible sur le site du CIRANO, pour avoir un portrait précis de la perception du risque et du risque réel présenté par la présence et le transport de matières dangereuses.

Évidemment, l'appui de l'AIEM à tout projet est fondé sur la présomption que celui-ci sera conçu selon les plus hautes normes de sécurité de l'industrie, qu'il sera exploité selon les meilleures pratiques et fera l'objet d'un suivi rigoureux, comme toutes les installations en exploitation par nos membres. L'AIEM est heureuse de constater, à la lecture de l'étude d'impact, que la CIAM s'engage à respecter ces normes et que rien ne laisse douter de leur engagement.

Pour l'AIEM et ses membres, la sécurité demeure une priorité absolue et nous continuerons à mettre des efforts considérables pour assurer la sécurité de nos employés, de nos installations et de nos concitoyens. L'AIEM recommande que le BAPE s'inspire des mécanismes mis en place par l'AIEM, et maintenant décrits dans le guide du CRAIM, pour assurer plus de sécurité ainsi qu'une meilleure gestion des risques. Le promoteur a d'ailleurs déjà démontré son intention à ce niveau, en participant à des rencontres du CMMI-Est en 2017.

¹ L'objectif primordial en matière de gestion des risques consiste à les réduire aux niveaux les plus bas réalisables, que ce soit pendant les phases de conception, de construction, d'exploitation ou de fermeture des installations. Les niveaux les plus bas réalisables sont définis par le principe ALARP (As Low as Reasonably Practicable ou « Aussi bas que raisonnablement réalisable »). – Guide du CRAIM 2017, section 1.2.5, p34.

² Perception des risques au Québec – Baromètre CIRANO 2017 : <https://barometre.cirano.qc.ca/>

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Certains participants à la consultation s'inquiètent des impacts environnementaux du projet et d'un éventuel accroissement des GES si le projet de la CIAM est autorisé.

Tout d'abord, l'AIEM note que plusieurs confondent les notions de changements climatiques et de pollution atmosphérique. La distinction entre ces deux phénomènes est importante, car les moyens de lutte ne sont pas toujours les mêmes. Cela dit, l'AIEM est sensible aux efforts envers la lutte aux changements climatiques et envers la réduction des GES. Elle favorise l'efficacité énergétique et l'innovation technologique, plutôt que l'interdiction, pour atteindre ces objectifs. Ne plus importer d'hydrocarbure, sans envisager également une réduction de la consommation et des impacts engendrés par la production du carburant dans son pays d'origine, ne permet pas d'obtenir une évaluation complète des impacts de ce choix.

De la même manière, l'AIEM considère que le débat entourant les changements climatiques doit faire partie d'une réflexion plus large. Considérer l'impact du projet sur les émissions de GES est souhaitable, mais doit être envisagé dans un contexte plus large que juste celui de Montréal ou du Québec. La présence d'une activité peut être acceptable si elle devient plus efficace que si elle était installée ailleurs. Le débat sur les GES doit porter sur les principales sources émettrices qui ont une faible valeur ajoutée, tout en considérant le contexte mondial. Le secteur manufacturier, qui a d'ailleurs réalisé d'importants efforts de réduction et atteint la cible de Kyoto, est déjà assujetti à la SPEDE, ce qui devrait à moyen terme favoriser une réduction des GES. Si nous voulons vraiment relever les défis des GES, il faut examiner les mécanismes qui traitent des éléments de l'offre et de la demande. Soutenir les investissements dans la technologie s'avère plus porteur que la réduction de l'offre sans tenir compte de la demande, pour réduire notre empreinte de carbone.

Parallèlement, l'AIEM conçoit mal comment nous pouvons soutenir le développement de l'aéronautique et du transport aérien tout en étant réfractaire à l'approvisionnement énergétique qui alimente cette industrie.

Parmi les stratégies d'innovation que propose l'AIEM, on note le renforcement des synergies entre les entreprises, tel que proposé par le concept d'écologie industrielle. Plusieurs partenaires de développement économique et des milieux gouvernementaux dans l'Est de Montréal ont regroupé leur expertise au sein d'un comité pour coordonner la production d'une étude et développer collectivement une vision éco-industrielle pour l'Est de Montréal.

Cette vision s'appuie justement sur le concept d'écologie industrielle qui permet de gérer l'utilisation d'énergies, de matières et de capitaux de manière à optimiser l'exploitation des ressources et d'en minimiser l'impact sur l'environnement. Cette démarche vise à renforcer l'ensemble du tissu industriel actuel de l'Est de Montréal ainsi qu'à favoriser une transition vers un développement plus durable. Dans un contexte où l'arrimage du développement avec l'environnement est un enjeu majeur pour la société, l'écologie industrielle constitue une approche idéale pour maximiser l'essor économique, tout en répondant à des défis plus globaux. Nous croyons que tout nouveau projet pourrait s'en inspirer.

DIALOGUE ET RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les membres de l'AIEM se sont donnés comme objectif depuis les vingt-trois dernières années de créer des ponts entre la communauté industrielle et la communauté civile. Depuis le milieu des années 90, nous avons institutionnalisé le dialogue et l'échange, notamment par la mise en place du groupe de travail sur la gestion des plaintes, de notre Comité de Liaison de l'Industrie et de la Communauté (CLIC) et par les travaux du CMMI-Est en gestion des risques.

L'analyse objective que nous avons faite sur la situation de l'industrie de l'Est de Montréal met en lumière qu'il est devenu très difficile d'opérer des usines du type de celles qui sont membres de l'AIEM, dans un milieu aussi complexe que le nôtre, si l'on ne tient pas compte des besoins et des questionnements légitimes de nos voisins et concitoyens. Cette même analyse nous a aussi convaincu que l'existence d'une communauté industrielle qui, bon an mal an, achète près de 280 millions de dollars en biens et en services dans la région à l'est de l'autoroute 25, sans compter les salaires directs, les achats entre entreprises membres de l'AIEM, les impôts fonciers, les achats des employés dans le secteur et les projets spéciaux, est aussi une source de prospérité régionale qui est loin d'être négligeable.

Depuis l'annonce du projet de la CIAM, l'AIEM a participé de façon intéressée à la démarche d'intégration du projet dans son milieu, d'autant plus que la CIAM, reconnaissant le bienfondé de l'action entreprise par l'Association, a signifié son intérêt de joindre ses rangs.

À la suite de ses divers contacts avec l'Association afin de mieux connaître sa mission et son engagement social, la CIAM indique partager les principes et valeurs d'ouverture au dialogue, de respect de la communauté et de son environnement, qui guident l'action de l'AIEM.

Nous sommes convaincus que nous avons tous beaucoup à gagner lorsque le développement économique se fait selon des standards élevés d'engagement social et de performance environnementale. Dans le cas contraire, les problèmes rejaillissent rapidement sur l'ensemble de l'industrie. S'il est normal que les points de vue soient divergents, nous comprenons bien l'avantage qu'il y a à trouver des solutions de compromis avec les voisins. Nous avons vu le projet de la CIAM se modifier et nous savons que l'interaction avec le milieu a déjà permis au projet d'évoluer, en tenant compte des questions soulevées.

La demande de la CIAM de se joindre à l'Association démontre sa volonté de participer à la vie d'une communauté industrielle dynamique, consciente de ses responsabilités face aux communautés qui lui permettent de poursuivre ses activités.

Nous croyons que de participer à cette synergie est un actif pour toute entreprise soucieuse de s'améliorer. Nous avons investi beaucoup, collectivement et individuellement, dans la démarche de rapprochement et nous souhaitons, dans l'esprit de notre mission et de nos principes, que tout nouveau développement industriel se fasse dans le respect du milieu et de la communauté qui l'accueille.

CONCLUSION

Tel qu'énoncé plus haut, l'AIEM connaît bien le secteur de l'énergie et les enjeux qui s'y rattachent. Nous sommes donc bien positionnés pour partager notre vision du développement industriel plus durable, qui est basée sur un équilibre entre l'exploitation de nos ressources d'une manière responsable, qui génère de la prospérité économique, qui favorise le mieux-être collectif et qui réduit les impacts sur l'environnement. L'approche que préconise l'AIEM pour le développement s'appuie davantage sur un dialogue constructif plutôt que sur un rejet sans appel des hydrocarbures. La qualité de vie et la vitalité économique de Montréal et du Québec sont intimement liées à la diversité, la compétitivité et la fiabilité de son industrie aéronautique et aérienne.

Pour réellement progresser en matière de changements climatiques, il faudra faire des choix fondamentaux quant à la manière dont les sociétés produisent, distribuent et consomment l'énergie. Nous sommes conscients des efforts considérables qui seront nécessaires pour atteindre les cibles ambitieuses de réduction des GES. La recherche et l'innovation continueront donc d'être au cœur de notre stratégie de lutte aux changements climatiques.

Nous croyons aussi qu'à titre de partenaire du développement du secteur, l'AIEM doit encourager et participer à une réflexion responsable sur les principes qui doivent guider la gestion et l'aménagement de notre territoire. Si nous voulons renverser cette tendance d'affrontement, nous devons permettre aux entreprises de le faire, suite à une évaluation selon un processus clair et rigoureux. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faille accepter n'importe quel projet et à n'importe quelle condition. Au contraire, au Québec et en particulier à Montréal, nous avons des normes et des règlements environnementaux parmi les plus sévères. Les entreprises qui respectent l'ensemble des exigences et qui demeurent compétitives sont des modèles à suivre dans leur secteur respectif.

Les efforts de la CIAM, visant à répondre aux préoccupations légitimes des communautés locales, se sont déjà traduits par des actions concrètes, des investissements pour améliorer la conception et l'exploitation de leurs installations ; l'allocation de ressources dédiées à la sécurité ; la mise en place de systèmes de gestion reconnus en santé, sécurité et environnement ; la participation aux divers forums d'échanges avec des membres des communautés locales ; la participation éventuelle à l'action et la réflexion de l'AIEM sur les divers enjeux communs de cohabitation. Toutes ces initiatives sont autant d'indices qu'un processus ouvert d'échange et de dialogue porte fruit.